

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE
avec attribution du CACIB de la FCI et du CACS de la SCC

CACS

LYON

CACIB

EUREXPO CHASSIEU
Avenue Louis Blériot

Dimanche 22 Avril 2018



RENSEIGNEMENTS : 04 78 84 07 22 (de 14h à 18h du lundi au vendredi) - scrasecretariat@free.fr

SÉANCE DE CONFIRMATION

SAMEDI 21 AVRIL 2018
DE 14 H 00 À 17 H 00
POUR LES CHIENS NON EXPOSÉSVoir en page 4 ou sur cedia.fr2 CLOTURES DES
ENGAGEMENTS :

- 23 MARS 2018
- 6 AVRIL 2018

Engagements Internet :
www.cedia.fr
paiement sécuriséla société canine demande 1,00 € supplémentaire
par transaction pour frais administratifs
(ne pas oublier les justificatifs
pour les classes Travail et Champion)MEILLEUR BABY,
MEILLEUR PUPPY,
MEILLEUR JEUNE
MEILLEUR ADULTE DE L'EXPOSITION

Entrée des chiens : 8h00

Jugements à horaires :

Les horaires seront disponibles 10 jours avant l'exposition sur
www.cedia.fr. Les chiens devront être présents 1/2 heure avant
l'heure prévue et au plus tard à 11 h.

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

1^{er} GROUPE

SPECIALE BERGER DE BEAUCE, Berger de Picardie, Berger de Brie M. Daniel SCHWARTZ
Berger Australien M. Boris CAVILLAC
Chien Loup Tchecoslovaque, Bobtail, Welsh Corgi, Komondor,
Berger Polonais de Plaine- Niziny, Colley Barbu M. Claude RITTER
Colley, Berger Hollandais, Schapendoes, Chien Loup de Saarloos M. Christian LENEUF
Border Collie, Shetland, M. Jean-Paul KERIHUEL
SPECIALE BERGER DES PYRENEES ET BERGER CATALAN M. Marcel PROCUREUR
Berger Allemand, Berger Blanc Suisse M. Michel MOTTET
SPECIALE CAMILA (Serra de Aires, Berger de Majorque),
SPECIALE BOUVIER DES FLANDRES ET DES ARDENNES,
Chien de Berger Belge, Schipperke, et autres races du groupe M. Benoît THEVENON

2^e Groupe

Terre Neuve, Léonberg, Landseer, Sarplaninac, Berger du Caucase,
Dobermann, Boxer, Dogue Argentin, Mâtin Napolitain M. Jean Paul KERIHUEL
SPECIALE BOUVIERS SUISSES, Saint Bernard, Dogue du Tibet, Cane Corso M. Didier BASSET
SPECIALE CAMILA (Broholmer, Castro Laboreiro, Cimarron uruguayen,
Dogue des Canaries, Dogue de Majorque, Estrela, Fila brasileiro, Fila de Sao Miguel,
Mâtin espagnol, Rafeiro de l'Alentejo, Tosa Inu), Berger d'Anatolie
Terrier Noir Russe, Pinschers, Schnauzers, Hovawart M. Benoît THEVENON
Dogue de Bordeaux M. Cassandre MATTERA
SPECIALE DOGUE ALLEMAND,
Bulldog Anglais M. Alain DUBOIS
SPECIALE CHIEN DE MONTAGNE et MATIN DES PYRENEES M. Marcel PROCUREUR
Shar Pei Mme Evelyne DESQUARTIERS DIACQUENOD
Rottweiler, Bullmastiff, Mastiff et autres races du groupe M. Christian KARCHER

3^e GROUPE

Staffordshire Bull Terrier Mme Katarina ROUND
SPECIALE YORKSHIRE TERRIER,
Cairn Terrier, Dandie Dinmont Terrier, Scottish Terrier,
Skye Terrier, West Highland White Terrier,
Terrier Révérend et Jack Russell, Fox Terrier Mme Sylvie DESSERNE
Bull Terrier, Bull Terrier Miniature, Staffordshire Américain,
Airedale Terrier, Bedlington Terrier, Border Terrier, Welsh Terrier,
Silky Terrier, Toy Terrier, Terrier Chasse Allemand,
Sealyham Terrier, Irish Terrier, Reste du Groupe Mme Sylvie DUPOUY

4^e GROUPE

Teckels Mme Olivia MORIGGIA (CH)

5^e GROUPE

Eurasier M. Daniel ARNOULT
Husky de Sibérie, Malamute de l'Alaska M. Christian LENEUF
SPECIALE CHOW CHOW, Akita Américain M. Jean Louis ESCOFFIER
SPECIALE NORDIQUES (Samoyède, Shiba Inu, Berger d'Islande,
Chien Norvégien de Macareux, Spitz des Visigoths, Laikas,
Finois de Laponie, Akita Inu, Spitz Asiatiques...) Mme Solange ROSER
SPECIALE SPITZ LOUP ALLEMAND ET ITALIEN M. Jean Claude KLEIN
SPECIALE CHIEN NU DU PEROU ET CHIEN NU MEXICAIN
Basenji, Podenco Ibicenco, Cirneco de l'Etna, Podengo Portugais
et autres races du groupe M. Jean Jacques DUPAS

6^e GROUPE

Dalmatien M. Christian LENEUF
Griffon Nivernais, Briquet Griffon Vendéen, Bruno du Jura,
Basset des Alpes, Beagle, Bleu de Gascogne, Beagle Harrier,
Basset Artésien Normand, Porcelaine, Basset Hound,
Rhodesian Ridgeback et autres races du groupe M. Bernard ROUSSET

7^e GROUPE

SPECIALE BRAQUE ALLEMAND M. Bruno CRETINON
SPECIALE SETTER IRLANDAIS
Braques Italien, Français, d'Auvergne, Epagneuls Breton et Français M. Jean LASSANDRE
SPECIALE EPAGNEUL DE MUNSTER ET LANGHAAR M. Jacques GOUBIE
SPECIALE GRIFFON D'ARRET à Poil Dur KORTHALS
Epagneul Picard, Braque de Weimar, Drahthaar Mme Marie Aude ROCHEBEUF
SETTER ANGLAIS M. Jean Pierre CADEAU
SPECIALE SETTER GORDON
Pointer et autres races du groupe M. Yves GUILBERT

8^e GROUPE

Barbet, Chiens d'Eau Espagnol, Portugais, Romagnol,
Chien d'oyseil Allemand M. Jean Paul CITERNE
SPECIALE SPANIELS (Cocker Anglais, Clumber, Field, Springer,
Welsh Springer, Cocker Américain, Irish Water Spaniel, Kooikerhondje) Mme Brigitte BOLZE
Retrievers et autres races du groupe M. Jacques GOUBIE

9^e GROUPE

Lhasa Apso, Shih Tzu, Epagneul Tibétain, Terrier du Tibet M. François TEPPAZ MISSON
SPECIALE CHIHUAHUA (Confirmations : M. Arnout) Mme Jacqueline CUSTOT (CH)
Caniche M. Daniel ARNOULT
Pékinois, Petit Brabançon, Epagneul Japonais M. Cassandre MATTERA
Epagneul Nain Continental (Papillon-Phalène), Petit Chien Russe,
Cavalier King Charles, King Charles Spaniel M. Roger MADEC
Carlin, Boston Terrier Mme Evelyne DESQUARTIERS DIACQUENOD
Bouledogue Français M. P. DEWAELE
SPECIALE CHIEN CHINOIS A CRETE ET COTON DE TULEAR,
SPECIALE BICHONS ET PETIT CHIEN LION,
et autres races du groupe M. Jean Jacques DUPAS

10^e GROUPE

Sloughi, Barzoï, Lévrier Irlandais, Galgo Espagnol, Greyhound, Magyar Agar,
Azawakh, Whippet, Petit Lévrier Italien, Lévrier Afghan, Saluki,
Irish Wolfhound, et autres races du groupe M. Yves Emmanuel VILANOVA

Races non reconnues par la F.C.I.

SPECIALE BERGER AMERICAIN MINIATURE,
Continental Bulldog, Chien Particolore à Poil Frise, Cursinu M. Jean Paul KERIHUEL
SPECIALE CAMILA (Barbado da Terceira, Cao de Gado Transmontano) M. Benoît THEVENON
Briquet de Provence, Bruno St Hubert Français M. Bernard ROUSSET
Epagneul de Saint-Usuge M. Jean LASSANDRE
SPECIALE RATIER DE PRAGUE M. Jean-Jacques DUPAS

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES INTERNATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA A LYON EUREXPO,
le Dimanche 22 Avril 2018

ARRIVÉE ET JUGEMENT - Entrée des chiens à partir de 8h. Jugements avec horaires.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens non classés pourront quitter l'exposition à partir de 15 heures sur présentation du slip de jugement. Les chiens classés ne pourront pas sortir avant 17 h 00. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 h et 14 h après versement d'une caution de 20 € par chien.

RESTAURATION - Une restauration rapide et une buvette seront installées à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULLATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livres d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

- Seront refusés :
- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
 - b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
 - c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. **OUVERTE** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Les classes intermédiaire, ouverte et travail entrent en concurrence pour l'attribution du CACS

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Les classes intermédiaire, ouverte, travail et Champion entrent en concurrence pour l'attribution du CACIB

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Asses Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VETERAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants. Chiens Courants : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

Terriers-Teckels : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre. Teckels : Les chiens en meute doivent impérativement être de même

variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

LOT D'AFFIXE - (Peut être constitué sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, né chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Peut être constitué sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de l'Association Canine Territoriale Rhône-Alpes et restera acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

- 1^{re} clôture le 23 Mars 2018 (cachet de la poste faisant foi)
- 2^e clôture (avec majoration des tarifs) le 6 Avril 2018 (date de réception)

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

REFUS OU EXCLUSIONS :

- 1° des engagements :
 - a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
 - b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le «Service Vétérinaire» ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement «au poteau» serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge à la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit. Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la F.C.I. pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr. 1 : Berger Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois
Gr. 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Hovavart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois

Gr. 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland _____ 15 mois

Gr. 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois
Gr. 8 : Retrievers _____ 15 mois

Gr. 9 : Epagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois
Gr. 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

RECLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 105 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résident à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Depuis le 1er Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la SCC à l'exception des chiens nés en France après le 28 août 2008.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2° Catégorique : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (révisé par décret, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Feuille à conserver par l'exposant

**DEMANDE D'ENGAGEMENT
EXPOSITION DE LYON le 22 AVRIL 2018**
Renseignements : ☎ 04 78 84 07 22 de 14h à 18 h

CADRE RÉSERVÉ à la SOCIÉTÉ

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 23 mars 2018 (date de réception)** à :

Cédia - Exposition de Lyon - 31230 COUEILLES

Joindre impérativement : - Votre règlement **à l'ordre de la ACTRA** par chèque ou mandat cash

- Photocopie des justificatifs (champion et travail)

- Photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie ou provenant de l'étranger.

- Pour les membres de l'Association qui souhaitent bénéficier du tarif préférentiel joindre une photocopie de votre carte de membre 2017.

UN CHIEN PAR FEUILLE - PHOTOCOPIES ACCEPTÉES

Identification obligatoire : _____ N° LO (livre d'origines) : _____
(puce ou tatouage)

Nom du Chien : _____

Race : _____

Taille
pour : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Couleurs
pour Berger de Brie, Puli, Dobermanns, Pinschers, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Chow-Chow, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cockers, Caniches, Bouledogues, Carlins, Cavalier King Charles.

Nature du poil
pour Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.

Poids
Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Tél. : _____ Mail : _____

Indispensable pour recevoir votre accusé de réception

Classe d'engagement : Pour les classes travail et champion, joindre obligatoirement les justificatifs

Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
Ne concourant pas Meute Lot de reproducteur Lot d'affixe Paire Couple
Confirmation (Doit impérativement être engagé dans une classe individuelle)

En l'absence de précision ci-dessus, le chien sera inscrit d'office dans la classe qui correspond à son âge

Publicité dans le catalogue de l'exposition (à joindre à l'engagement)

1 page 60 € 1/2 page 35 €
Textes, Photos et Règlement sont à adresser avant le 20 mars au secrétariat de l'Exposition

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

DEUX DATES DE CLÔTURE : les 24 mars et 7 avril 2017	Jusqu'au 23 Mars 2018		Jusqu'au 6 Avril 2018		Sommes adressées
	Non Membre	Membre ACTRA	Non Membre	Membre ACTRA	
Pour le 1 ^{er} chien catalogue compris 4€	43 €	40 €	52 €	50 €	
Pour le 2 ^e et 3 ^e chiens chacun	38 €	34 €	48 €	44 €	
Pour le 4 ^e et suivant chacun	36 €	32 €	46 €	42 €	
Puppy, baby, vétéran	25 €	25 €	35 €	35 €	
Ne concourant pas (doit accompagner un chien engagé - ne pourra être ni jugé ni présenté).	15 €		15 €		
<small>Tarif dégressif uniquement pour plusieurs chiens appartenant au même propriétaire. Les chiens inscrits en ne concourant pas, vétéran, baby et puppy ne peuvent être les premiers inscrits</small>					
Lot d'affixe, lot de reproducteur, paire, couple	15 €		25 €		
Meutes avec 6 chiens en individuelle	75 €		85 €		
Chien supplémentaire dans la meute	20 €		25 €		
Réduction aux membres de la SCRA joindre obligatoirement copie de la carte d'adhérent 2018				Total :	
Entrée accompagnateur	5 € x				
Cotisation SCRA : 18,30 € (facultative) - Chèque à part					

Règlement par Chèque CCP Mandat cash

Libellé au nom de l'ACTRA

Etrangers uniquement mandat international exclusivement (joindre copie)

Les demandes d'engagement non accompagnées de leur règlement seront refusées.

Classes Travail et Champion : voir précisions au verso.
Joindre impérativement les copies des titres.

**Si vous engagez dans les classes champion ou travail
PAR INTERNET, vous devez envoyer les copies
des certificats de champion ou travail à Cédia (mail ou fax).**

**En l'absence de ces justificatifs,
le chien sera inscrit en classe ouverte.**

Cages gratuites en nombre limité

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à _____

le _____

Signature du propriétaire :

Aucun engagement ne sera accepté après le 6/04/18

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL

(la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements)

Chiens de Défense : le chien doit avoir obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring - soit un Brevet Campagne - soit un Brevet Mondioring - soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1) - soit un Brevet de Pistage français - soit un Brevet de recherche utilitaire - soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I. - soit un test international de sauvetage - soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu TB ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e degré

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{re} ou 2^e cat.).

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

• sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon

• sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge et de Bavière :

• TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Date et lieu de l'épreuve à CACIL où le chien s'est classé dans la première moitié des concurrents engagés (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant la date de clôture des engagements.

Joindre **obligatoirement photocopie du justificatif**.

Joindre **copie de l'attestation SCC** (pour la classe travail - pas de copie de carnet de travail) ou **copie du titre de champion** (pour la classe champion).

EN L'ABSENCE DE CES JUSTIFICATIFS (engagements internet ou courrier), le chien sera mis automatiquement en classe ouverte.

SÉANCE DE CONFIRMATION LYON

SAMEDI 21 AVRIL 2018 de 14h00 à 17h00

(concerne uniquement les chiens non engagés à l'exposition)

EUREXPO CHASSIEU
avenue Louis Blériot

RENSEIGNEMENTS : 04 78 84 07 22 (14H À 18H DU LUNDI AU VENDREDI)

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS PAR COURRIER : 7 AVRIL

CONFIRMATIONS : votre chien doit être **identifié très lisiblement** et vous devez le présenter avec

- sa **fiche d'identification**

- son **certificat de naissance** de la Société Centrale Canine

- le **certificat de vaccination anti-rabique** pour les chiens de 2^e catégorie

- ainsi que le **formulaire d'examen de confirmation** correctement rempli (téléchargeable sur www.scc.asso.fr - DOCUMENT - FORMULAIRES)

S'inscrire par : - Internet www.cedia.fr

- courrier : **Découpez le coupon ci-dessous et renvoyez-le à :**

**Association Canine Territoriale "Rhône-Alpes" 269 rue Francis de Préssensé 69100 Villeurbanne
accompagné de votre règlement**

**+ enveloppe timbrée (tarif 20 gr. en vigueur) à votre adresse pour recevoir votre carte d'entrée
en cas d'absence, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés**

Demande d'Engagement à la séance de confirmation (14h00 - 17h00)

Un chien par feuille, photocopies correctes acceptées.

Race _____ Sexe _____

Identification : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____
Puce ou tatouage

Nom du chien : _____

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Nom/Prénom du Propriétaire : _____

Adresse complète : _____

Ville : _____ Code Postal : _____ Tél. : _____

- les règlements par **chèque**
sont à libeller à l'ordre de **A.C.T.R.A.**

- les règlements par **mandat-cash**
sont à libeller à l'ordre de **A.C.T.R.A.**

Règlement

Confirmation seule : 40 €

Mode de règlement :

chèque

Mandat-cash